



## MAIRIE

### SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021

*Le Conseil Municipal a :*

- Approuvé les comptes de gestion des budgets commune – assainissement - lotissement les Fontaines et lotissement Saint Martin-des-Noyers du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Sous la présidence de M. Fabien PICARD, adjoint, Approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par M. Christophe GOURAUD, Maire, qui s'est retiré lors de la séance, des budgets :

#### Commune

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 327 564.85 €	1 981 721.67 €
Section investissement	1 122 772.30 €	1 813 969.24 €

#### Assainissement

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	27 765.83 €	95 788.15 €
Section investissement	51 021.24 €	47 991.90 €

#### Lotissement les Fontaines

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	147 437.23 €	0.00 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €

#### Lotissement Saint Martin-des-Noyers

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	5 440.00 €	91 538.43 €
Section investissement	91 537.43 €	0.00 €

- Décidé de verser à l'OGEC un acompte correspondant à 40% de la subvention BP 2021, sur la base des frais de fonctionnement de l'école publique, soit la somme de 33 995 euros, considérant que les communes sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.
- Décidé de verser à l'association Familles Rurales un acompte correspondant à 40% de la subvention prévisionnelle 2021, soit la somme de 18 696 euros.

- Sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention de 44 159.50 euros au titre du Fonds de Relance 2021 – opérations d'aménagement d'espaces publics en centre-bourg - pour l'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères et approuvé le plan de financement pour le projet - dépenses : 449 221 euros - recettes 268 730 euros.
- Décidé de réévaluer le prix du terrain du lot n°2 rue de la Moinerie à hauteur des dépenses supplémentaires engagées pour une modification à la demande du futur acquéreur. Le prix de vente du lot 2 de la Moinerie est de 43 900 € T.T.C. soit 36 583.33 € H.T.
- Autorisé Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'un terrain situé à la Barre, compte tenu des caractéristiques de cette parcelle, de son emplacement favorable à une extension de la zone artisanale.
- Autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de d'une partie de la parcelle cadastrée AD 61 rue de la Moinerie pour environ 45 m<sup>2</sup> (berge du fossé et calvaire) pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et de bornage étant à la charge de la collectivité.
- Donné un avis favorable pour l'intégration de la nouvelle compétence « organisation de la mobilité » et l'adaptation de la rédaction aux évolutions réglementaires ; **approuvé** la modification des statuts de la Communauté de Communes.
- Approuvé la convention cadre de partenariat de gestion des espaces communautaires (zones d'activités économiques, voirie communautaire, équipements touristiques, ...) dans les communes ainsi que les tarifs. La Communauté de Communes n'ayant pas de service technique pour effectuer des interventions d'entretien courant, dans un souci de bonne gestion, l'intervention des services de la Commune peut être plus adaptée.
- Adopté les propositions du Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent. Le Maire de Saint Martin-des- Noyers rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps. L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année, auprès de l'autorité territoriale.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 2 mars 2021.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD